

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/09/28

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **28 septembre 2015 à 15 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*. Le conseil municipal dispense le secrétaire d'assemblée de la lecture dudit avis.

2015-318

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que la séance soit ouverte à 15 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-319

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-320

**ADJUDICATION DU CONTRAT — TRAVAUX
D'ASPHALTAGES AS2015-1**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à un appel d'offres public sur le journal électronique SE@O en adoptant le 6 juillet 2015 la résolution 2015-227;

Considérant que la Municipalité a procédé publiquement à l'ouverture des soumissions reçues le 28 septembre 2015;

Considérant que six soumissionnaires ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de conformité des soumissions reçues, deux ont été exclues puisque les documents requis à l'article 3 de l'appel d'offres étaient absents;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Ali Construction Inc., lequel a déposé une soumission au montant de 86 363.30\$ pour l'option A et de 170 693.20\$ pour l'option B, toutes taxes exclues de ces montants;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

— Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le contrat des travaux d'asphaltages AS2015-1, au plus bas soumissionnaire conforme soit Ali Construction inc., et ce, conformément au devis AS2015-1 selon l'option B au montant total de 170 693.20 \$ sans les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas

2015-321

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

2015-322

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Taillefer
- Que la séance soit levée à 15h08.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

Caroline Huot,
Mairesse

Maxime Boissonneault,
Directeur général et
secrétaire-trésorier